



## Édito

### La politique de l'autruche

**C**ette rentrée est particulièrement marquée par la **rupture entre la population et un gouvernement qui s'enferme dans ses contre-réformes.**

L'opinion publique et les mobilisations unitaires et importantes depuis plus de six mois, dont le 15 septembre dernier, montrent que la loi Travail est majoritairement rejetée par les Français. Pourtant, aucun recul, aucun retour au dialogue social, une soi-disant priorité après l'ère sarkozienne.

Non content d'imposer la loi travail grâce aux forceps du 49.3 en juillet dernier, il reste impassible face à la détresse des personnels de l'Éducation nationale qui subissent de plein fouet la réforme du collège, les effectifs pléthoriques en lycée et en collège liés aux ouvertures de postes insuffisantes, et par endroit la violence générée

par l'absence de politique sociale volontariste.

Par exemple, les personnels et les élèves de BTS du Lycée Suger en Seine Saint-Denis sont en grève depuis le 5 septembre suite à l'agression d'un surveillant par un élève. Les personnels demandent un encadrement suffisant mais n'ont été reçus ni par la DASEN, ni par le Rectorat, ni par le Ministère de l'Éducation nationale, même après avoir manifesté le lundi 12 septembre rue de Grenelle. L'administration et le ministère restent sourds et refusent de recruter pour régler les problèmes de violence récurrents. Il en va de même dans toute la Fonc-

tion publique d'État où le manque de moyens et la réorganisation des services, sous les effets conjugués du « choc de simplification » et de la réforme territoriale, détériorent la qualité des Services publics.

Le plus grave est peut-être l'impuissance des gesticulations gouvernementales pour sauvegarder le tissu industriel comme l'unité de production Alstom de Belfort. De



**PRESSE**  
DISTRIBUEE PAR



**Rappel : stage FSU - Autisme et inclusion**  
**Mercredi 30 novembre**  
à l'amphithéâtre du lycée Le Dantec à Lannion de 9H à 17H

Ce stage est coorganisé par la FSU Trégor et l'UL CGT Lannion et animé par **Christine Philip**, maître de conférences honoraire en sciences de l'Éducation.

Pour s'inscrire : [fsu22@fsu.fr](mailto:fsu22@fsu.fr) (ne pas oublier d'indiquer si vous mangez sur place).

Modèle de demande d'autorisation d'absence : voir FSU 22 n° 50 page 2 sur le site de la FSU 22

cellules de crise en cellules de crise, personne n'en peut plus de voir, derrière cette impuissance, l'absence de courage politique pour appliquer des mesures « de gauche » comme la nationalisation ou l'investissement public.

Leur seule préoccupation étant les « primaires » et les élections présidentielles, cette dernière

année de règne ne

devrait pas vraiment différer des quatre autres.

Alors, suicide politique ou retour aux valeurs affichées pendant la campagne de 2012 ? La balle est dans le camp du gouvernement.

Pendant ce temps, la FSU agit et, comme le montre la publication ci-incluse, entend développer le Service public d'éducation, de l'école au lycée, partout en Bretagne.

Bonne rentrée syndicale à toutes et tous !

Saint-Brieuc, le 26 septembre 2016

Olivier Debretagne

Co-secrétaire départemental

### Sommaire

page 1 : éditio

page 2 : loi Travail

page 3 : loi Travail au féminin

page 4 : les syndicats de la FSU dans le département

Encart : publication «De l'école au lycée : développer le service public partout en Bretagne !»

*Celui qui combat peut perdre, mais celui qui ne combat pas a déjà perdu.*

Bertold Brecht

**R**arement dans l'histoire sociale récente aura-t-on vu une journée d'action interprofessionnelle si près de la reprise, et ce après six mois d'une lutte contre une loi anti-sociale, de surcroît promulguée...

Une loi, mauvaise au printemps, n'est pas devenue bonne en automne. Une loi promulguée peut ne pas être appliquée (ce fut ainsi le cas pour le CPE...). Une loi peut être défaite par une autre loi...

Comme l'a montré la mobilisation du 15 septembre, la détermination demeure intacte comme aux premiers jours d'une lutte inédite par sa durée, par la solidité de l'unité d'action syndicale qui a permis d'associer dans le même combat les salarié-es du privé et du public, les jeunes, les retraité-es et les privé-es d'emploi.

Et ce malgré un déchaînement de violences verbales et physiques, malgré un déluge de propagandes gouvernementale et patronale ardemment secondées par la très grande majorité des médias.

Rien ne nous aura été épargné. Et pourtant cette loi scélérate, imposée à coups de 49.3, demeure rejetée de façon très majoritaire par l'opinion. La lutte n'est donc pas terminée, loin s'en faut ; s'y adjoignent aujourd'hui tous les moyens juridiques qui pourront être mis en œuvre et l'indispensable mobilisations sur les lieux de travail.

Il ne doit faire aucun doute que l'affaiblissement des droits des travailleurs du privé ne sera pas sans impact sur la Fonction publique puisque nombre de règles statutaires relèvent de la transcription du Code du travail (dialogue social, respect de la hiérarchie des normes et des droits collectifs, temps de travail, etc).

Du reste, n'avons-nous pas l'expérience de ce qui s'est passé avec les réformes des retraites, à savoir l'application aux fonctionnaires des mesures imposées aux salarié-es du privé ?

Ceci, bien entendu au nom de « l'équité »...

C'est bien pourquoi, comme l'indiquait la déclaration commune (CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF, UNL, FIDEL) du 31 août appelant à se mobiliser le 15 septembre : « Affaiblir le Code du travail, c'est affaiblir les droits de tous les salarié-es (...). Nos organisations continueront à mener tous les débats nécessaires avec les salarié-es et les jeunes, pour à l'inverse de cette loi, promouvoir d'autres propositions, obtenir son abrogation, et gagner de nouveaux droits pour toutes et tous ».

Alors que les thématiques identitaires et sécuritaires polluent l'atmosphère dans cette période pré-électorale, il s'agit pour nous, à partir de nos revendications, de nos exigences sociales et démocratiques que nous défendons par nos luttes, de porter la question sociale, tout comme la question de la démocratie et de l'Égalité sur le devant de la scène.

La lutte continue !

*Amédée Perrot*



*Tous mobilisés à Saint-Brieuc, le 15 septembre 2016, Place de la Préfecture*

**En accélérant la précarisation de la société, la Loi Travail touche de plein fouet les femmes.**

**Temps partiel, congés, licenciement, cette loi aggrave violemment l'inégalité entre femmes et hommes.**

La mobilisation sociale contre la loi Travail n'a pas faibli, le rejet de la population est resté intact. Mais le gouvernement n'a pas dérogé, la loi est passée. Tous les personnels de droit privé seront touchés par cette entreprise de précarisation générale. Si les femmes ont investi le monde du travail, c'est surtout dans des activités salariales. De par les emplois qu'elles occupent et les secteurs dans lesquels elles exercent, cette loi a pour effet de les exposer davantage à des conditions de vie et de travail plus difficiles.

Du fait qu'elles occupent les emplois les plus précaires, qu'elles touchent les salaires les plus bas, qu'elles sont majoritairement à temps partiel, qu'elles constituent avec leurs enfants la grande majorité des familles monoparentales, elles seront encore plus fragilisées. Les femmes continuent d'exercer 80 % des tâches domestiques, d'éducation des enfants et d'accompagnement des personnes dépendantes.

Elles devront s'adapter davantage en cas d'accroissement du temps de travail et de modification des horaires.

### Inversion des normes

La loi modifie les règles des accords d'entreprise et permet l'inversion des normes inscrites dans l'article 2. L'entreprise aura la possibilité d'imposer des accords moins favorables que les accords de branches.

Beaucoup de femmes travaillent dans des petites entreprises et des secteurs où les syndicats sont moins implantés voire pas du tout (aide à domicile, commerce, ménage, hôtellerie-restauration...).

De par la configuration de ce type d'entreprises, soumises à un rapport de forces particulièrement défavorable pour négocier, elles auront plus de difficultés à se faire entendre, se mobiliser et défendre leurs droits.

Les emplois en temps partiel sont occupés à 82 % par des femmes, la plupart subis. La loi du 14 juin 2013, relative à la sécurisation de l'emploi, fixait un minimum de 24 heures pour les contrats de travail.

Cette loi prévoyait de nombreuses dérogations, notamment dans le cadre d'un accord de branche. L'employeur pourra désormais proposer un accord d'entreprise moins avantageux.

### Alors, quand est-ce que tu pars ?

De nombreuses mesures de cette loi permettent notamment aux employeurs de moduler les plannings des salarié-es. En cas de changement d'emploi du temps et d'horaires, le délai de prévenance des salarié-es passe de 7 à 3 jours.

Comment faire face à ces exigences nouvelles et articuler sa vie personnelle et familiale ? Combien d'entreprises aujourd'hui se sentent



concernées par cette articulation ? La pression sera énorme. Tout pour l'entreprise, rien pour faciliter l'articulation entre vie familiale et personnelle et vie professionnelle. S'il y a bien un secteur qui serait créateur d'emplois et permettrait d'améliorer la vie, ce serait la création de crèches, qui manquent cruellement en France. Idem pour les vacances...

### Alors quand est-ce que tu pars ?

A cette question, la réponse des salarié-es va être bien difficile à donner ! Alors que l'employeur, à ce jour, ne pouvait revenir sur des congés posés 1 mois à l'avance, la loi Travail permettra, si accord majoritaire, d'y revenir simplement dans un délai d'une semaine.

Dans le même ordre d'idées, la durée et le renouvellement des congés de solidarité familiale, sur-

tout pris par les femmes, seront négociés en entreprise. Autre point qui relève directement d'une discrimination à l'égard des femmes, les négociations sur les salaires, qui doivent obligatoirement comporter la suppression des écarts entre les femmes et les hommes, pourront se dérouler tous les 3 ans et non tous les ans.

Les mesures qui facilitent les procédures de licenciement introduites dans cette loi toucheront notamment des salarié-es qui ne pourront accepter toutes ces nouvelles flexibilités. La pénibilité des métiers féminisés n'est pas reconnue et leurs problèmes de santé pas pris en compte, comme pour les caissières ou les aides à domicile par exemple.

Dans ces métiers, les procédures facilitant le licenciement risquent d'être une aubaine pour permettre à l'employeur d'opérer un renouvellement de son personnel.

D'autant que les changements de mission de la médecine du travail permettront à n'en pas douter d'accélérer ce processus.

### Un seul nombre : 49.3

La mobilisation contre cette loi n'a pas suffi face à un gouvernement aveuglé par l'idéologie néolibérale, fil conducteur de sa politique.

Sa priorité : répondre aux exigences de compétitivité du grand patronat.

Et comme réponse à la mobilisation sociale des salarié-es, des étudiantes et étudiants, des lycéennes et lycéens, des chômeuses et chômeurs ? Trois chiffres : 49.3 !

**Toutes les associations et collectifs qui militent pour faire progresser l'égalité entre femmes et hommes - le collectif national pour le droit des femmes, le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances de l'Assemblée nationale - ont rendu des avis particulièrement négatifs sur cette loi en pointant « une méconnaissance notoire de la construction des inégalités ».**

Claudine LEMASSON  
SNU Pôle Emploi FSU



### Siège de la FSU 22

18 rue de Brest à Saint-Brieuc ; 02 96 61 60 85

#### Co-secrétaires départementaux

Brigitte Jacob et Olivier Debretagne

#### Secrétaire départemental adjoint

Stéphane Chiarelli

**EPA** (Syndicat unitaire de l'Éducation Populaire, de l'Action sociale, socioculturelle et sportive)

Gaëlle Lefeuvre [lefgael@gmail.com](mailto:lefgael@gmail.com) - 06 87 25 94 45

**SNASUB-FSU** (Syndicat National de l'Administration Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques)

Secrétaire départementale : Françoise Le Thomas  
CIO de Guingamp

[Francoise.Le-Thomas@ac-rennes.fr](mailto:Francoise.Le-Thomas@ac-rennes.fr) - 06 23 63 37 97

**SNCS-FSU** (Syndicat National des Chercheurs Scientifiques)

Yves Le Mest Brest [yves.lemest@univ-brest.fr](mailto:yves.lemest@univ-brest.fr)  
02 98 01 61 44

**SNEP-FSU 22** (Syndicat National de l'Éducation Physique)

Julien Le Caër et Virginie Gayic

[s2-22@snepfsu.net](mailto:s2-22@snepfsu.net) - [julecaer@hotmail.com](mailto:julecaer@hotmail.com)

Section du SNEP-FSU 18 Rue de Brest 22000 St Brieuc

**SNEPAP-FSU** (Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire)

Secrétaire régionale :

Mounia El-Bouch Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP du Calvados à Caen

[mounia.elbouch@yahoo.fr](mailto:mounia.elbouch@yahoo.fr)

06 61 24 12 76

Membre du bureau régional :

Nathalie Hervé [Nathalie.Herve@justice.fr](mailto:Nathalie.Herve@justice.fr)

**SNES-FSU** (Syndicat National des Enseignements de Second degré)

Secrétaire départementale :

Brigitte Jacob Collège de Callac

[snest2@wanadoo.fr](mailto:snest2@wanadoo.fr)

02 96 33 75 47 ou 06 70 92 10 19

**SNESUP-FSU** (Syndicat National de l'Enseignement SUPérieur)

Marianne Charrier - Enssat-IUT-Lannion

[marianne.charrier@univ-rennes1.fr](mailto:marianne.charrier@univ-rennes1.fr)

**SNETAP-FSU** (Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public)

- Secrétaire régional :

Albéric Perrier LEGTA Rennes Le Rheu

[bretagne.snetap@snetap-fsu.f](mailto:bretagne.snetap@snetap-fsu.f) 07 70 44 33 11

- Correspondant SNETAP-FSU lycée Jean Moulin :

Hugues Rousseau [hugues.rousseau@educagri.fr](mailto:hugues.rousseau@educagri.fr)

- Secrétaire de section SNETAP-FSU du lycée de Merdrignac :

Anthony Taubin [anthony.taubin@educagri.fr](mailto:anthony.taubin@educagri.fr)

**SNPES-PJJ** (Syndicat National de l'Éducation Spécialisée et Protection Judiciaire de la Jeunesse)

Secrétaire départemental : Julien Gentet

[snpes22@gmail.com](mailto:snpes22@gmail.com) - 06 73 65 63 60

**SNICS-FSU** (Syndicat National Unitaire des Infirmier-es Conseiller-es de Santé)

Sylvie Bénech LP Quintin

[sylbenech@gmail.com](mailto:sylbenech@gmail.com)

06 70 66 63 38

Patricia Desbois Lycée Rabelais St Brieuc

[pc.desbois@free.fr](mailto:pc.desbois@free.fr)

06 81 26 77 50

**SNUAS-FP FSU** (Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique)

Sylvie Guyader [sylvguyader@yahoo.fr](mailto:sylvguyader@yahoo.fr)

02 96 05 61 71

**SNUEP-FSU** (Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel)

Isabelle Baron [isa.baron@free.fr](mailto:isa.baron@free.fr) - 06 81 80 31 56

**SNUipp-FSU** (Syndicat National Unitaire des Instituteurs et Professeurs des écoles et PEGC)

Secrétaire départemental :

Stéphane Chiarelli [snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)

Section départementale du SNUipp-FSU 18 Rue de Brest 22000 St Brieuc

02 96 61 88 24 ou 07 89 95 00 79

**SNUITAM-FSU** (Syndicat National Unitaire Interministériel des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer)

- Co-secrétaire départementale : Brigitte Duboc

[brigitte.duboc@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:brigitte.duboc@cotes-darmor.gouv.fr)

06 73 10 30 14

- Co-secrétaire départemental :

Franck Huet [franck.huet@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:franck.huet@cotes-darmor.gouv.fr)

06 43 42 36 62

- Olivier Droff

Représentant de la section SNUITAM/FSU pour l'Établissement National des Invalides de la Marine

[Olivier.Droff@enim.eu](mailto:Olivier.Droff@enim.eu) - 02 96 55 32 06

**SNU Pôle Emploi FSU**

Claudine Lemasson

[claudine.lemasson@pole-emploi.fr](mailto:claudine.lemasson@pole-emploi.fr)

ou [claudine.lemasson@gmail.com](mailto:claudine.lemasson@gmail.com)

**SNUTER-FSU** (Syndicat National Unitaire de la Territoriale dans la FSU)

Secrétaire régional :

Henri Weber [unatos-regionbretagne@orange.fr](mailto:unatos-regionbretagne@orange.fr)

06 80 84 08 83

Correspondant de la section fédérale des retraité-es

Jean-Luc Le Guellec (SNES-FSU) : [jean.leguellec@wanadoo.fr](mailto:jean.leguellec@wanadoo.fr)

Représentant-es de la section des retraité-es du SNUipp-FSU

Marylène Le Maux, Catherine Leroy et Amédée Perrot  
[snu22@snuipp.fr](mailto:snu22@snuipp.fr)

Représentant-es de la section des retraité-es du SNES-FSU

Hélène Recoursé, Jean Buard [snest2@wanadoo.fr](mailto:snest2@wanadoo.fr)

Représentant des retraité-es de la section FSU-Trégor

Jean-Pierre Lecoq (SNES-FSU) [fsu.lecoq@orange.fr](mailto:fsu.lecoq@orange.fr)